

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026 – n° 2026-07

**Nombre de membres en exercice : 11**  
**Nombre de présents : 11**  
**Nombre de votants : 11**  
**Date de convocation : 16 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire

Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Fabienne, PETI-JEAN Patrice, VORON Christine

Absents / Excusés : néant

Procuration : néant

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

### **OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création d'1 ou 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

**10 voix POUR la création d'un poste d'adjoint au maire.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Patrice PETI-JEAN



Le Maire,  
Pascale FAURIE

